

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Procès-verbal

Mercredi 3 avril 2024 (09h30 – 13h00 CET)

Zoom

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (31.01.24) : adoptés

Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Les Pêcheurs de l'Avenir :
 - Lors de la prochaine réunion, un échange de points de vue sur l'enquête préparée par le Contractant de la Commission sera prévu.
 - Un échange de points de vue entre les membres est prévu, car le contractant de la Commission n'est pas en mesure de participer à tous les Conseils Consultatifs.
- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture :
 - Le Secrétariat invitera le Président du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP pour une présentation et un échange de points de vue lors de la prochaine réunion.
 - Point prévu à l'ordre du jour de cette réunion
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
 - Un projet d'avis concernant les suggestions de 2024 pour le programme de travail sera à nouveau diffusé par procédure écrite afin de recueillir de nouvelles suggestions, qui seront examinées lors de la prochaine réunion.
 - Projet d'avis rediffusé au GT1 : 8 - 23 février 2024
 - Examen du projet d'avis à prévoir pour la réunion de juin 2024.
- Plan d'action pour le milieu marin :
 - Après l'intégration des commentaires reçus, le projet d'avis sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation par le biais d'une procédure écrite urgente d'une semaine.
 - Avis adopté par le Comité Exécutif : 6 mars 2024
- Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE :



- Le projet d'avis sera à nouveau diffusé par procédure écrite afin de recueillir des contributions supplémentaires, y compris des exemples provenant du secteur de l'aquaculture, qui seront examinées lors de la prochaine réunion.
 - Projet d'avis rediffusé au GT1 : 9 - 26 février 2024
 - Point prévu à l'ordre du jour de cette réunion
- Comité Scientifique, Technique et Économique de la Pêche (CSTEP) :
 - Le projet d'avis approuvé sur les Termes de Référence de l'édition 2024 du rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Avis adopté par le Comité Exécutif : 31 janvier 2024

Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Présentation concernant la validation d'indicateurs de durabilité sélectionnés et des méthodologies sous-jacentes par Fabio Grati (Président du GTE du CSTEP)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Fabio Grati (CSTEP) a présenté les indicateurs de durabilité pour les produits de la pêche commercialisés dans l'UE, lesquels ont été élaborés par le CSTEP. M. Grati a déclaré qu'afin de promouvoir l'étiquetage en matière de durabilité des aliments de même que l'information aux consommateurs, la Commission a chargé le CSTEP de mettre au point des indicateurs et des méthodes de classement pour un certain nombre d'aspects clés de la durabilité propres à la pêche, dans le but de déterminer des catégories de produits de la pêche. Ces indicateurs et méthodes de classement s'appliquent à la fois aux produits de l'UE et aux importations.

M. Grati a expliqué que le Groupe de Travail d'Experts (GTE) mis en place pour l'élaboration de ces indicateurs s'est réuni à trois reprises. Il a précisé que trois des neuf indicateurs précédemment identifiés ont été retenus : l'impact sur les fonds marins, la pression de pêche et les espèces sensibles. Afin d'évaluer ces indicateurs, un système de notation à cinq niveaux a été créé, le chiffre 1 indiquant un impact très faible et le chiffre 5 un impact très élevé. Ce système de notation garantit une communication transparente, comparable et fiable avec les consommateurs, les détaillants et les producteurs. M. Grati a expliqué que deux niveaux de précision ont été développés pour le système de notation, l'un reposant uniquement sur les informations obligatoires en vertu du règlement de l'Organisation Commune des Marchés (OCM), telles que le nom de l'espèce, la zone de capture et la catégorie d'engin (système 1) et l'autre exigeant des informations supplémentaires, telles qu'une zone de capture plus précise et un type d'engin plus précis (système 2).

Pour analyser l'impact sur les fonds marins, le GTE a comparé 1850 espèces pêchées à des fins commerciales et leurs habitats aux engins de pêche. Les catégories d'engins obligatoires de l'OCM (système 1) et les types d'engins volontaires (système 2) ont été évalués. Les habitats rocaillieux et biogéniques ont été le plus durement touchés (note 3). Les dragues et les chaluts sont les catégories d'engins les plus impactantes (score de 3). M. Grati a expliqué que, dans toutes les combinaisons



d'espèces et d'engins, la majorité des espèces ont obtenu de bons résultats, c'est-à-dire qu'elles ont un faible impact sur les fonds marins.

Pour évaluer la pression de pêche, le GTE a examiné le point de référence limite pour la biomasse du stock reproducteur (Blim), le point de référence de la biomasse (RMD Btrigger) et la mortalité par pêche pour atteindre le RMD (FRMD) d'après des évaluations de stocks validées. En ce qui concerne les espèces ne faisant pas l'objet d'une évaluation des stocks, le statut UICN ou l'indice de sensibilité ont été appliqués. Les notes allaient de A à E. M. Grati a souligné qu'en utilisant les données sur les débarquements de la flotte de l'UE tirées du rapport économique annuel du CSTEP, la plupart des espèces ont reçu un C si on les compare au niveau de la zone de capture et un B si on les évalue en fonction du pourcentage des débarquements. En outre, l'analyse des données d'importation de l'EUMOFA a révélé que la majorité des espèces ont reçu une note B.

En ce qui concerne l'indicateur relatif aux espèces sensibles, M. Grati a déclaré qu'il n'avait pas encore été entièrement mis en œuvre. Une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre a été présentée, décrivant les exigences en matière de données et les retours des parties prenantes. Néanmoins, il a expliqué en détail la manière dont l'indicateur a été développé. M. Grati a expliqué que le risque de prises accessoires était évalué sur une échelle de 1 à 3 afin d'analyser l'impact de la pêche sur les espèces sensibles telles que les mammifères marins, les tortues, les oiseaux de mer et les élasmobranches menacés d'extinction ou sensibles. Il a souligné que si une activité de pêche affecte plus d'un groupe sensible, ou si les données d'évaluation sont de mauvaise qualité, un déclassement potentiel doit être appliqué.

M. Grati a conclu sa présentation en déclarant que les indicateurs relatifs à l'impact sur les fonds marins et à la pression de pêche avaient été finalisés et étaient prêts à être utilisés. Il a rappelé que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour que l'indicateur relatif aux espèces sensibles devienne opérationnel. M. Grati a également déclaré que, selon les constatations du GTE, les informations obligatoires fournies aux producteurs dans le règlement OCM ne sont pas suffisamment précises pour permettre l'élaboration d'indicateurs de durabilité scientifiquement valables, et que ce règlement devrait être révisé.

- **Échange de points de vue**

Jennifer Reeves (MSC) a déclaré que le MSC avait suivi de près l'élaboration des indicateurs du CSTEP, notant qu'ils se recoupent avec les indicateurs que le MSC utilise dans ses propres évaluations de la durabilité. Elle s'est dite préoccupée par la méthodologie suivie par le CSTEP et a préconisé l'adoption d'une approche systémique globale, étant donné l'absence d'une procédure de vérification. Mme Reeves a demandé à M. Grati de préciser quelles parties prenantes alimenteraient le système en informations. Elle se demande si le système fera l'objet de contrôles croisés, en particulier dans le cas des importations.

Fabio Grati (CSTEP) a répondu que par « parties prenantes », on entendait toute personne impliquée dans la notation des produits. La base de données ne sera jamais « définitive », car elle sera ouverte aux études et aux rapports des parties prenantes. Cette base de données continuera à évoluer.



Gerd Heinen (DG MARE) a rejoint l'avis de Mme Reeves sur la nécessité d'une approche systémique. Il a expliqué que la Commission, en collaboration avec le CSTEP, a décidé de développer un système basé sur des données saisies traçables, conformément aux exigences en matière d'information du règlement OCM et du règlement relatif au Contrôle des pêches révisé. Grâce aux exigences de traçabilité, les autorités nationales sont en mesure de vérifier l'espèce, l'engin de pêche et la zone de capture. M. Heinen a déclaré que le nombre d'indicateurs principaux avait été réduit à trois, alors qu'à l'origine, le CSTEP avait proposé huit indicateurs potentiels, dont certains étaient plus généraux que spécifiques à la pêche.

Jennifer Reeves (MSC) a souligné que la traçabilité reposant sur les données saisies était possible pour la flotte de l'UE, mais qu'elle était plus difficile pour les produits importés, ce qui posait un problème de validation. Elle a expliqué que, si le résultat est traçable, il n'est fiable que dans la mesure où les données fournies le sont. Pour en tenir compte, elle a demandé si des contrôles croisés et des validations auraient lieu. Mme Reeves a également demandé comment la Commission entendait aborder les grandes zones de pêche de la FAO où de multiples stocks sont présents et peuvent être affectés par la pêche, par exemple dans l'océan Indien.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que l'objectif était de développer une méthodologie et un outil simple que les opérateurs pourraient utiliser, tout en permettant des améliorations continues. L'intégration potentielle dans une initiative politique, y compris les procédures de vérification et les mécanismes de contrôle, dépendra de la prochaine Commission. En ce qui concerne les grandes zones de la FAO, une approche de précaution est adoptée en cas d'évaluation de plusieurs stocks dans la même zone, ce qui signifie que le stock le plus défavorable est pris en compte, tout en permettant aux opérateurs de fournir davantage de détails.

Daniel Voces (Europêche) a déclaré que l'indicateur d'impact sur les fonds marins s'applique à tous les engins d'une même catégorie, bien que les engins d'une même catégorie OCM présentent des impacts variables. En conséquence, M. Voces a demandé comment les innovations sont/étaient prises en compte dans le développement des indicateurs. Il a également demandé si les scores pouvaient être revus à la hausse ou à la baisse. M. Voces s'est également interrogé sur l'évaluation de la pression de pêche dans le cas des importations, mettant en doute la fiabilité des données fournies, en particulier dans le cas des grandes zones de la FAO. M. Voces a ajouté qu'il était trop simpliste de développer seulement trois indicateurs et de baser la durabilité sur ceux-ci. Il a demandé à quelle fréquence les indicateurs seraient mis à jour afin de garantir des évaluations précises et rapides de la santé et de la durabilité de la pêche.

Fabio Grati (CSTEP) a déclaré que les mesures d'atténuation de la pêche n'ont pas été prises en compte dans l'analyse ou le développement des indicateurs. En évaluant la pression de la pêche pour les importations, il a expliqué que le GTE s'est appuyé sur des évaluations de stocks validées par les ORP à travers le monde. Lorsqu'aucune évaluation des stocks n'est disponible, le statut UICN ou l'indice de sensibilité ont été utilisés. M. Grati a également expliqué que la mise à jour des indicateurs variait d'un indicateur à l'autre, l'indicateur des fonds marins ne devant pas être mis à jour, la pression de pêche devant être mise à jour régulièrement et l'indicateur sur les espèces sensibles étant encore en cours de finalisation.



Gerd Heinen (DG MARE) a déclaré que les mesures d'atténuation n'ont pas été prises en compte, car elles ne peuvent pas être basées sur des informations traçables, mais nécessitent plutôt d'être vérifiées par une tierce partie. Il a reconnu qu'il pourrait y avoir moins d'évaluations quantitatives des stocks pour les produits importés que pour les produits de l'UE. M. Heinen a déclaré que la Commission analyserait la manière dont cela se reflète dans la notation finale. En ce qui concerne les indicateurs qui ne couvrent pas tous les aspects, M. Heinen a déclaré que l'objectif n'était pas de fournir une note globale de durabilité, mais plutôt une indication fiable concernant les aspects fondamentaux de la durabilité spécifiques à la pêche. Il a déclaré que ce qu'il adviendra de l'outil et de ses résultats pour la prochaine Commission reste à voir. En ce qui concerne la mise à jour des indicateurs, il a exprimé son accord et a expliqué que la fréquence n'avait pas encore été déterminée (probablement annuellement) et que les indicateurs devaient refléter les données moyennes des trois dernières années.

Paul Thomas (EAPO) a demandé si l'analyse des indicateurs incluait les produits transformés. Il a ensuite demandé pourquoi les chaluts pélagiques ont reçu une note de 3 pour l'impact sur les fonds marins alors qu'ils n'ont que peu ou pas de contact avec ces derniers. En outre, M. Thomas a demandé comment la littérature grise et les commentaires des parties prenantes seraient intégrés dans le système 2, et qui serait chargé de la validation des informations. Il a déclaré que l'EAPO était impatiente de tester le nouvel outil une fois qu'il aura été entièrement mis en œuvre.

Fabio Grati (CSTEP) a expliqué que l'analyse des indicateurs prenait en compte toutes les espèces, y compris celles qui sont transformées. Il a ensuite assuré à M. Thomas que tout engin ne touchant pas le fond marin, y compris les chaluts pélagiques, s'était vu attribuer un score de 0. M. Grati a également déclaré que le système 1 était basé sur des informations obligatoires, tandis que le système 2 était basé sur des informations volontaires et pouvait fournir une image plus précise de l'impact.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué qu'en principe, l'outil pourrait fonctionner pour les produits transformés, mais que ces produits ne sont pas encore soumis à des exigences de traçabilité. Il a indiqué que la Commission mènerait bientôt une étude sur l'extension des exigences de traçabilité aux produits transformés dans le cadre du Règlement relatif au contrôle des pêches révisé. En réponse à la question de M. Thomas quant à l'indicateur des espèces sensibles, il a expliqué que la Commission et le CSTEP examinaient encore la manière dont la littérature grise pourrait être incorporée dans l'indicateur des espèces sensibles.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré qu'Oceana était favorable à une plus grande transparence pour les consommateurs afin de les aider à prendre des décisions plus éclairées, et a exprimé sa gratitude pour le travail réalisé jusqu'à présent sur les indicateurs par le GTE. Elle a ajouté que certains États membres mentionnent l'utilisation de plusieurs engins dans le fichier de la flotte et a demandé si le CSTEP choisissait le premier engin de la liste ou s'il adoptait une approche différente lors de la sélection des engins. Elle a également demandé de quelle manière le CSTEP vérifiait l'utilisation des engins figurant dans le fichier de la flotte et quand le rapport serait publié.

Fabio Grati (CSTEP) a souligné que le type d'engin choisi pour l'analyse se basait sur l'engin indiqué par le producteur, tout en reconnaissant que les catégories d'engins obligatoires n'étaient pas



toujours utiles, étant donné que les sept catégories obligatoires étaient plutôt vastes. En ce qui concerne la pression de pêche, l'évaluation des stocks a été prise en compte.

Janne Post (Conxemar) a souhaité savoir comment étaient couvertes les espèces pour lesquelles il n'existe pas de données relatives au RMD ou à l'évaluation des stocks.

Fabio Grati (Président du GTE du CSTEP) a déclaré que si aucune donnée d'évaluation des stocks n'était disponible, le GTE utilisait le statut UICN ou l'indice de sensibilité.

Nicolás Fernández (OPP72) a souhaité savoir si des indicateurs avaient été élaborés afin de prendre en compte les impacts autres que la pression de pêche, l'impact sur les fonds marins et les espèces sensibles. Il a également demandé si des indicateurs avaient été élaborés pour évaluer les efforts sectoriels visant à améliorer la durabilité. M. Fernández a déclaré qu'à son avis, la Commission semblait avoir tendance à généraliser, ce qui affectait les segments de la flotte de l'UE qui s'efforçaient d'améliorer leur durabilité. Il a également demandé si le CSTEP ou la Commission tenaient compte des diverses études menées en collaboration avec le secteur, en particulier celles portant sur les espèces sensibles, par exemple sur les interactions avec les oiseaux de mer, soulignant que ces études montraient que les impacts des interactions entre les pêcheurs et les espèces sensibles n'étaient pas aussi graves qu'on le pensait généralement. Il a exprimé sa crainte que toute la pression négative exercée sur l'industrie n'introduise des éléments de partialité dans l'évaluation de la Commission. M. Fernández a également voulu savoir si les produits importés étaient également pris en compte dans les évaluations du GTE, estimant que tous les produits commercialisés dans l'UE devaient être pris en compte, car la Commission ne cesse d'accroître la pression sur la production de l'UE.

Fabio Grati (CSTEP) a expliqué que le GTE avait identifié neuf indicateurs, mais qu'ils n'avaient pas été développés davantage parce que la Commission souhaitait se concentrer sur des indicateurs que les administrateurs pouvaient vérifier en utilisant les données obligatoires de l'OCM. Des indicateurs supplémentaires pourraient être développés à l'avenir. En ce qui concerne la prise en compte d'études sur les espèces sensibles, M. Grati a affirmé à M. Fernández que des centaines d'articles avaient été examinés, y compris ceux qui ont été réalisés avec le secteur. Il a indiqué qu'à l'avenir, le GTE s'efforcerait de prendre en compte les efforts du secteur en matière d'innovation et d'amélioration de la durabilité. M. Grati a ajouté que le GTE avait intégré les importations dans les trois indicateurs d'évaluation.

Gerd Heinen (DG MARE) a confirmé que la méthodologie doit inclure les produits importés. M. Heinen a déclaré que, pour les espèces sensibles, la Commission souhaite que l'indicateur reste suffisamment flexible pour permettre la contribution des parties prenantes sous la forme d'études/évaluations supplémentaires.

Pim Visser (VisNed) a souligné la grande importance économique que revêt cette initiative pour les pêcheurs. M. Visser a déclaré que la présentation indiquait que tous les engins de pêche en contact avec le fond recevaient une note de 3 pour l'impact sur les fonds marins. Il s'est donc demandé si tous les engins en contact avec le fond pêchant des ressources halieutiques durables obtiendraient toujours une note faible. Il a souhaité savoir quand il deviendrait obligatoire pour les détaillants et les opérateurs de faire figurer ces indicateurs sur les produits. Dans le même ordre d'idées, il a demandé



si les indicateurs développés par l'UE, qui ne sont peut-être pas les plus rigoureux, seraient perçus comme tels par le grand public.

Fabio Grati (CSTEP) a expliqué que M. Visser mélangeait deux indicateurs (l'impact sur les fonds marins et la pression de pêche) et a souligné qu'ils ne peuvent pas être combinés, ce qui implique que les engins en contact avec le fond peuvent obtenir un faible score pour l'impact sur les fonds marins mais un score élevé pour la pression de pêche.

Gerd Heinen (DG MARE) a déclaré que la décision de savoir si et comment les indicateurs pourraient être intégrés dans l'étiquetage des produits était entièrement ouverte et qu'elle serait confiée à la prochaine Commission. Si les indicateurs devaient être utilisés pour l'étiquetage, il faudrait prendre des décisions sur d'autres aspects, par exemple l'étiquetage général ou spécifique à un type de pêche, ou une approche obligatoire ou volontaire. Il a reconnu certaines lacunes dans la méthodologie, mais a souligné qu'il n'existe pas d'approche optimale. La Commission ne souhaite pas que les indicateurs sélectionnés pour les stocks et les fonds marins soient perçus comme une notation globale de la durabilité.

Jennifer Reeves (MSC) a déclaré qu'elle partageait les préoccupations exprimées par M. Visser, ajoutant qu'il existait un risque d'« écoblanchiment institutionnel » en raison de l'utilisation d'indicateurs de l'UE non encore mûrs et invérifiables.

- **Voie à suivre**

Le Président a souligné que les indicateurs de durabilité étaient élaborés d'après les exigences en matière d'information prévues par le règlement OCM, mais qu'il était nécessaire de tenir compte d'autres initiatives concernant les produits de la pêche et de l'aquaculture, telles que les analyses du cycle de vie et les déclarations environnementales (allégations écologiques). Initialement, le CSTEP proposait neuf indicateurs, dont des indicateurs sociaux, mais ceux-ci ont été mis de côté pour des raisons de traçabilité. La question devrait être examinée plus en détail par le Comité Exécutif afin d'avoir une vision transversale de la durabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture. En ce qui concerne le Groupe de Travail 1, le Président a proposé qu'après la publication du rapport par le CSTEP, les réactions des membres soient recueillies, afin d'être examinées lors de la prochaine réunion.

Les Pêcheurs de l'Avenir

- **Échange de points de vue concernant l'enquête sur les enjeux et les moteurs, les profils des pêcheurs d'aujourd'hui et les ateliers de planification de scénarios**

Le Président a rappelé aux membres qu'un atelier de discussion sur le projet « Les pêcheurs de l'avenir » s'est tenu le 19 mars 2024. Il a déclaré que la plupart des parties prenantes présentes à l'atelier étaient surprises que le travail ait déjà commencé, car elles n'avaient pas été consultées préalablement au lancement du projet. Le Président a déclaré que la réunion, ainsi que son enquête connexe auprès des parties prenantes, avaient pour but d'évaluer les conflits potentiels et les moteurs auxquels les pêcheurs de l'UE sont confrontés aujourd'hui. Les parties prenantes ont identifié des



enjeux liés au marché, des pressions environnementales, la sécurité alimentaire, la pression des communautés côtières et le renouvellement des générations comme enjeux. Le Président a expliqué qu'avant l'atelier, des entretiens ont été menés avec plusieurs pêcheurs de différents États membres. À partir de ces entretiens, 12 profils de pêcheurs d'aujourd'hui ont été élaborés. Ces profils, ainsi que les commentaires des parties prenantes, ont été présentés au cours de l'atelier.

Le Président a déclaré que d'autres ateliers étaient prévus mais qu'ils ont été reportés, en partie en raison des réactions des parties prenantes lors de la première réunion. Il a déclaré que le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) a l'intention de rédiger un avis sur le projet « Les pêcheurs de l'avenir », mettant en évidence les problèmes liés à la méthodologie du projet et au rôle des Conseils Consultatifs dans ce dernier.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'au cours de l'atelier, les parties prenantes ont été divisées en groupes pour discuter des différents profils de pêcheurs, de leurs identités futures et de leurs rôles dans la société. Il a précisé que le deuxième atelier avait été reprogrammé pour le 4 avril 2024 et que le troisième atelier avait été reporté. Le Secrétaire Général a fait savoir que, bien que les participants en personne n'aient pas exprimé de problématiques majeures, le groupe en ligne a soulevé des questions importantes quant aux procédures et à la méthodologie suivies. Des questions ont été posées sur la sélection des ports pertinents pour la réalisation des entretiens et la création des profils.

Pim Visser (VisNed) a fait écho aux remarques du Secrétaire Général sur la participation en ligne à l'atelier, en déclarant qu'il s'agissait d'une expérience insatisfaisante. M. Visser a déclaré que le projet semblait se concentrer sur les pêches sans impact, non industrielles et à petite échelle. Il a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une représentation exacte des « Pêcheurs de l'avenir » comme le souhaitait l'industrie, et qu'un grand nombre d'acteurs du secteur étaient exclus de ce champ d'application. M. Visser a également manifesté sa déception quant au processus de sélection des profils, affirmant que le projet semble se concentrer uniquement sur les pêcheurs de la mer Baltique et de la mer Noire, les flottes de la mer du Nord et de l'Atlantique étant exclues. Il a indiqué qu'une réunion entre les chercheurs en sciences sociales et les services de la Commission sur la méthodologie aurait lieu prochainement.

Nicolás Fernández (OPP72) s'est dit d'accord avec les commentaires de M. Vissers sur le projet. Il a critiqué la Commission pour l'organisation d'ateliers qui ne sont pas inclusifs, notant qu'aucune autre langue que l'anglais n'était prévue. Lors de l'atelier, il est apparu que le projet était considéré comme abouti et que rien ne changerait à l'avenir. M. Fernández a également déclaré que les producteurs à petite échelle n'avaient pas été consultés et que seules des flottes spécifiques avaient été prises en compte dans l'analyse du projet. Il a conclu que la Commission tentait de donner l'impression de travailler avec le secteur tout en ne tenant pas compte des préoccupations qui lui sont propres. Il a déclaré que ce n'était pas la voie à suivre et que cela témoignait d'un manque total de respect. Il a indiqué que la question serait également abordée par le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Australes (South Western Waters Advisory Council).

Daniel Voces (Europêche) est d'accord avec les commentaires précédents et a exprimé des doutes sur les profils créés par les consultants ainsi que sur la méthodologie utilisée. Il a déclaré qu'Europêche soutiendrait n'importe quel Conseil Consultatif dans la rédaction d'un avis sur le sujet. M. Voces a



déclaré que, selon lui, la Commission parlait des pêcheurs de 2050 sans aborder les défis auxquels le secteur est confronté aujourd'hui, car la flotte disparaît de plus en plus. Avec l'annonce récente du Commissaire Sinkevičius quant à une possible réforme de la Politique Commune de la Pêche, M. Voces a souligné l'importance d'intégrer les besoins et les défis des pêcheurs de l'avenir. Il a indiqué que, la semaine suivante, les partenaires sociaux du secteur de la pêche maritime enverraient une lettre à la Commission concernant le projet.

Dominic Rihan (KFO) a déclaré qu'il était d'accord avec les interventions précédentes.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré qu'il ne s'attendait guère à ce que l'aquaculture soit incluse dans « Les pêcheurs de l'avenir » ou dans toute autre initiative. Il a insisté sur la mission du MAC dans le traitement de cette question, déclarant que les contributions devraient préciser ce qui pourrait arriver au marché de l'UE si les pêcheurs de l'UE disparaissaient. Il se demande si le continent importerait davantage ou investirait plus dans l'aquaculture et si les consommateurs seraient d'accord avec cela. Des questions politiques importantes concernant la production et la souveraineté de l'UE se posent, auxquelles la Commission n'a pas apporté de réponse.

Sergio López García (OPP Burela) a rejoint les préoccupations des autres membres concernant le projet. Le projet n'aborde pas les défis actuels auxquels les pêcheurs sont confrontés et se projette trop loin dans l'avenir avec son champ d'application pour 2050. Selon lui, si les problèmes actuels ne sont pas résolus, les pêcheurs de l'UE n'existeront plus d'ici 2050. Il a exprimé le souhait d'adopter une position critique sur ce qui n'a pas été fait correctement et sur ce qui doit être changé par la prochaine Commission. M. López García a rejoint les propos de M. Guillaumie sur le fait que le MAC devrait se concentrer sur les questions liées au marché et se coordonner avec d'autres Conseils Consultatifs.

Paul Thomas (EAPO) est d'accord avec les interventions de M. López García et de M. Guillaumie. Il a souligné l'importance de prendre en compte les implications sur le marché en cas d'incertitude concernant l'avenir du secteur. M. Thomas a également indiqué que l'EAPO était en train de finaliser une lettre à la Commission dans laquelle elle souligne les failles dans la méthodologie du projet.

- **Voie à suivre**

Le Président a pris acte des vives inquiétudes exprimées par les producteurs du secteur de la pêche à l'égard du projet. Le Président a proposé de se joindre au projet de lettre qui sera élaboré par le CC EOS. Le MAC apporterait des éléments relatifs au marché, notamment en ce qui concerne la cohérence de la politique de l'UE et la vision stratégique à long terme pour le secteur.

Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE

- **Examen du projet d'avis sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE**

Le Président a rappelé que le projet d'avis avait été précédemment diffusé pour la réunion de janvier 2024. D'importants retours ont été reçus et le projet d'avis a été rediffusé. Des commentaires ont été



envoyés par Oceana, EAPO, EuroCommerce, ClientEarth et EuroCommerce. Il y avait plusieurs questions en suspens, notamment sur les énergies fossiles, les objectifs clairs et les allocations de pêche. Le Président a insisté sur l'importance de maintenir l'avis centré sur les questions liées au marché.

Vanya Vulperhorst (Oceana), concernant le point portant sur les solutions réalisables dans la section 2 « Lancement de l'initiative et du Partenariat pour la Transition Énergétique », a fait remarquer que le projet de texte suggérait que le secteur préférerait poursuivre des solutions de transition réalisables avant de fixer des objectifs en matière d'émissions. Elle a déclaré qu'Oceana considère qu'il faudrait que ce soit l'inverse, en fixant d'abord les objectifs et en trouvant ensuite des solutions adaptées à ces objectifs. Il convient d'éviter un report constant des objectifs.

Quentin Marchais (ClientEarth) a proposé de modifier le texte de la manière suivante : « *des solutions réalisables doivent être élaborées parallèlement à la définition des objectifs et des cibles* ». Il a souligné que le fait d'omettre complètement ce point ne ferait qu'affaiblir le message de l'avis. M. Marchais a exprimé son soutien à la fixation de cibles obligatoires pour atteindre les objectifs en matière de décarbonation.

Daniel Voces (Europêche) a souligné l'importance de différencier les objectifs dont il est question. Il a mentionné qu'il existe déjà des objectifs à grande échelle au niveau de l'UE, tels que le Pacte Vert pour l'Europe. M. Voces a indiqué qu'il ressortait du projet d'avis que les membres souhaitent instaurer des objectifs/étapes clés supplémentaires. Il a déclaré que l'industrie était sceptique quant à la mise en place d'objectifs contraignants supplémentaires et qu'elle n'était donc pas d'accord avec la mention de ce texte dans l'avis. Il a également exprimé son opposition à l'introduction de régimes fiscaux. M. Voces a ajouté qu'il s'attendait à ce que le MAC fournisse davantage d'avis sur l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris sur les questions relatives à la transformation et à la période post-récolte. Selon lui, les avis sont trop axés sur la production et il est essentiel que le MAC s'éloigne de cette approche unidimensionnelle. Selon les données de la CNUCED, la flotte de pêche de l'UE a déjà considérablement réduit ses émissions et amélioré ses performances environnementales.

Le Président a exprimé son accord avec les propos de M. Voces concernant la portée de l'avis et la nécessité de se concentrer davantage sur les étapes post-récolte de la chaîne d'approvisionnement.

Paul Thomas (EAPO) a convenu que les objectifs étaient déjà en place pour 2030 et au-delà. En ce qui concerne les solutions existantes, il y avait encore une grande incertitude quant à la façon dont le secteur de la pêche pourrait faire la transition pour se détacher des énergies fossiles. La Commission lancera un projet pilote, mais la transition reste floue en termes de mise en œuvre.

Quentin Marchais (ClientEarth) a convenu que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement devait être couvert. Néanmoins, le secteur de la pêche ne devrait pas être exclu de l'avis, étant donné qu'il s'agit des principaux utilisateurs d'énergies fossiles.

Le Président a souligné qu'il ne s'agissait pas d'exclure certains segments de l'industrie, mais d'assurer un meilleur équilibre dans la couverture de la chaîne d'approvisionnement.



Nicolás Fernández (OPP72) a fait remarquer que l'objectif semblait être de mettre fin à la pêche dans l'UE et de poursuivre les importations pour la consommation.

Bruno Guillaumie (EMPA) a indiqué que son organisation n'avait pas contribué au projet d'avis, car l'initiative concernait principalement le secteur de la pêche. M. Guillaumie a attiré l'attention sur plusieurs projets pilotes en cours visant à réduire les émissions dans la production aquacole, même s'il existe des problèmes liés à la sécurité et à la durée de vie des batteries. Selon lui, le projet d'avis est trop général, ce qui a un impact sur la pertinence des recommandations pour la Commission européenne.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a convenu que l'industrie avait besoin de consignes et de solutions pratiques pour assurer la transition, mais elle a également souligné l'importance des étapes et des objectifs, en particulier pour le suivi de l'évolution de la mise en œuvre.

Daniel Voces (Europêche) a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec la mention du mot « taxes » dans le projet, estimant qu'il était trop ambigu. M. Voces a indiqué que cette question était également abordée dans le cadre de la révision en cours de la directive sur la taxation de l'énergie.

Le Président a approuvé le point de vue de M. Voces.

Le Secrétaire Général a proposé que les membres des ONG rédigent un paragraphe d'opinion minoritaire consacré aux taxes et aux subventions. Il a suggéré que, comme les membres de l'industrie ont des points de vue différents sur la question, ils rédigent également un paragraphe décrivant leur point de vue.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a approuvé la voie à suivre proposée par le Secrétaire Général. Mme Vulperhorst a souligné qu'une part importante des émissions provenait de la pêche.

Quentin Marchais (ClientEarth) a également approuvé la voie à suivre proposée.

Le Président a regretté qu'aucun accord n'ait pu être trouvé sur la question, soulignant que cela devrait être l'objectif principal lors de la rédaction des avis.

Daniel Voces (Europêche) a rejoint la position du Président. Dans le contexte des aides d'État temporaires, les aides accordées au secteur de la pêche sont beaucoup moins importantes que celles accordées à d'autres secteurs. Selon lui, lorsque l'on évoque la question de la taxation, il faudrait également parler de l'énergie utilisée pour le transport et l'emballage.

Paul Thomas (EAPO) a suggéré de reformuler le texte pour qu'il ne se limite pas aux engins de pêche. M. Thomas a indiqué qu'il était disposé à rédiger un paragraphe reprenant les points de vue de l'industrie, si la position minoritaire des ONG devait être maintenue. Il a demandé la suppression de la mention explicite des pêcheurs à petite échelle et à faible impact dans le texte.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a souligné qu'il existait déjà des solutions pour réduire l'impact de la pêche sur le climat. Mme Vulperhorst a déclaré que l'accent mis sur la taxation des navires dans le projet d'avis était dû en partie au fait que ces derniers, ainsi que les avions, sont explicitement



exemptés en vertu de la directive de l'UE sur la taxation de l'énergie. Elle a ajouté qu'elle ne s'opposerait pas aux suppressions demandées par M. Thomas.

Quentin Marchais (ClientEarth) a exprimé son accord avec Mme Vulperhorst. M. Marchais a affirmé qu'il était nécessaire de modifier le type de soutien accordé au secteur, afin d'éviter de continuer à dépendre des énergies fossiles.

Daniel Voces (Europêche) a souligné que, selon la Commission européenne, comme l'a défendu la délégation de l'UE lors des négociations de l'OMC sur les subventions au secteur de la pêche, les exonérations fiscales ne sont pas des subventions accordées à l'industrie.

Le Président a proposé de supprimer le dernier paragraphe de la section 3 « coordination et coopération entre les parties prenantes », qui était à l'origine basé sur une contribution de ClientEarth. Le Président a également proposé de supprimer le dernier paragraphe de la section 4 « lacunes en matière de connaissances et de technologies », car il était trop axé sur les producteurs de pêche. En ce qui concerne la section 6 « environnement des entreprises et opportunités en matière de financement », le Président a approuvé la suppression de la référence explicite au FEAMPA, comme l'avait suggéré Europêche avant la réunion.

Quentin Marchais (ClientEarth) a suggéré de maintenir une mention générale des fonds de l'UE, tout en supprimant la référence explicite au FEAMPA.

Paul Thomas (EAPO) a suggéré de remplacer le terme « engins » par « systèmes énergétiques ».

Bruno Guillaumie (EMPA) a rappelé que le FEAMPA a été mis en œuvre par les États membres, et non par la Commission européenne, à qui l'avis était principalement adressé.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a suggéré d'inclure une référence au « financement cantonné du FEAMPA », ce qui pourrait inciter la Commission à préconiser l'utilisation des fonds d'une manière spécifique.

Daniel Voces (Europêche) a proposé de supprimer un paragraphe portant sur le financement par les banques. Il s'est dit favorable à une réécriture plus générale de la section, en éliminant les références aux banques. M. Voces a déclaré qu'une présentation faite par la Banque européenne d'investissement lors du Partenariat pour la Transition Énergétique a révélé à quel point il était difficile pour les pêcheurs d'obtenir des financements de leur part.

Le Président a proposé la suppression d'un paragraphe sur la taxonomie. Le Président est intervenu sur la section 7 « Marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture », et a suggéré une reformulation du texte pour faire référence à l'ensemble de la chaîne de valeur plutôt que d'isoler la production primaire.

Paul Thomas (EAPO) a exprimé son accord avec la suggestion du Président.

Le Président a suggéré la suppression d'une référence au soutien des consommateurs de produits de la pêche et de l'aquaculture dans la transition vers des produits issus de techniques de pêche à faible émission de carbone.



Vanya Vulperhorst (Oceana) a fait valoir que les produits de la pêche seraient bien notés par rapport à d'autres produits alimentaires. La référence serait positive pour la plupart des engins de pêche.

Le Président a souligné qu'il serait difficile de distinguer les engins de pêche en raison de l'homogénéisation des informations. Il y aurait également des problématiques liées aux produits importés.

Daniel Voces (Europêche) a fait valoir qu'une telle référence serait négative pour certaines flottes et certains engins. Des modifications du règlement OCM et de l'égalité des conditions de concurrence seraient nécessaires pour que les choix soient mieux informés. Selon lui, il est difficile de passer à des engins de pêche à faible impact. Par conséquent, il s'est dit favorable à davantage d'informations et de choix pour les consommateurs, mais n'est pas d'accord avec le projet de texte.

Bruno Guillaumie (EMPA) a indiqué qu'il était possible de distinguer les produits de la pêche selon la méthode de l'empreinte environnementale du produit. Il est important d'informer les consommateurs sur le processus des Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits. M. Guillaumie a suggéré d'inclure une référence à l'avis précédemment adopté en la matière.

Le Président, à propos de la section 8 « recommandations », a rappelé que des demandes avaient été formulées pour supprimer les références aux objectifs et aux étapes clés.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a soutenu qu'il y avait un accord pour suivre les objectifs généraux.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'en raison de l'absence de consensus, ce point serait retiré des recommandations. Néanmoins, il serait couvert par les points de vue spécifiques des membres des ONG formulés dans la section 3 de l'avis.

Le Président a rappelé la demande de suppression de la recommandation sur les subventions et la taxation.

Le Secrétaire Général a déclaré qu'en raison de l'absence de consensus, ce point serait supprimé des recommandations. Néanmoins, il sera couvert par les points de vue spécifiques des membres des ONG formulés dans la section 2 de l'avis.

Quentin Marchais (ClientEarth) a affirmé que, si les recommandations incluaient des références spécifiques aux émissions post-récolte, des références à la pêche et à la production aquacole devraient également y figurer.

Le Président a convenu que les références à la pêche et à la production aquacole devraient être à nouveau mentionnées. Le Président a suggéré de supprimer la recommandation relative à l'amélioration de l'information aux consommateurs pour une meilleure compréhension de l'empreinte carbone des produits de la pêche et de l'aquaculture.



Bruno Guillaumie (EMPA) a suggéré, concernant la recommandation sur le suivi de l'empreinte carbone des activités de pêche ainsi que des produits de la pêche et de l'aquaculture, d'inclure le terme "harmonisé et normalisé".

Daniel Voces (Europêche) a déclaré que le type de données requises dans cette recommandation n'était pas clair. Il existe une confusion entre les activités de pêche et les produits de la pêche. Selon lui, la recommandation devrait porter sur les activités de la chaîne d'approvisionnement.

Arielle Sutherland (Oceana) a convenu que la recommandation devrait se référer de manière générale à l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture.

Le Président a suggéré de supprimer la recommandation, car elle n'entre pas dans le champ d'application de l'avis.

Daniel Voces (Europêche) a approuvé les propos du Président.

Paul Thomas (EAPO) a également exprimé son accord.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé que, comme un accord de principe a été atteint sur le texte, le Secrétaire Général échangera de manière informelle avec les membres intéressés pour finaliser les paragraphes en suspens. Ensuite, le Secrétariat procédera à une procédure écrite urgente d'une semaine en vue de l'examen et de l'adoption par le Comité Exécutif.

Données sociales dans la pêche

- **Examen du projet d'avis sur le développement d'indicateurs sociaux et d'un vade-mecum sur la répartition des possibilités de pêche**

Le Président a rappelé que la Commission européenne avait envoyé une lettre et un questionnaire concernant l'élaboration d'indicateurs sociaux et un vade-mecum sur la répartition des Possibilités de Pêche. Avant la réunion, l'ANOP était le seul membre à avoir fourni un retour. Par conséquent, il a demandé aux membres s'il était pertinent de donner suite à l'avis.

Paul Thomas (EAPO) a déclaré qu'il s'était avéré difficile de fournir une perspective de la pêche de l'UE et de parvenir à un consensus parmi les membres. Par conséquent, l'EAPO n'a pas formulé de commentaires.

Nicolás Fernández (OPP72) a souligné l'importance de la mise en œuvre intégrale de l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche afin de garantir une répartition plus transparente et plus équitable des possibilités de pêche. M. Fernández a déclaré que les États membres omettent souvent de rendre compte de l'application de l'article 17 de manière cohérente et a souligné l'importance pour la Commission de s'assurer que la mesure est respectée. Selon lui, la question de la commercialisation est très importante et pourrait avoir un impact négatif sur les pêcheurs à petite échelle.



Bruno Guillaumie (EMPA) a fait remarquer que le rapport annuel sur la flotte économique du CSTEP pourrait servir de plateforme pour l'établissement de rapports sur les indicateurs sociaux. Il a expliqué que le rapport est rédigé conformément aux Termes de Référence de la Commission, qui n'inclutait pas de données sociales en 2020. En 2022, cependant, les données sociales ont été ajoutées. M. Guillaumie a fait remarquer que, pour 2024, il était difficile de savoir si les données sociales seraient à nouveau intégrées au Termes de Référence. Il a proposé que le MAC fournisse des orientations pour rendre la collecte et l'analyse des données sociales obligatoires pour les États membres.

Le Président est d'accord avec les commentaires de M. Fernández en ce qui concerne l'article 17. Le Président a souligné l'importance d'intégrer régulièrement des indicateurs sociaux dans les rapports du CSTEP. Il a rappelé que la Commission produisait des fiches d'information sur les États membres et qu'il était donc important d'y inclure des données sociales. Il a affirmé qu'il était difficile de comparer les indicateurs entre les différents segments de pêche.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé qu'un e-mail soit envoyé à la DG MARE pour l'informer que le MAC ne donnerait pas d'avis sur la question, tout en mentionnant les points soulevés par les membres lors de la réunion, y compris l'importance de développer des indicateurs sociaux.

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

- **Examen du projet d'avis sur l'évaluation à mi-parcours du fonds**

Le Président a rappelé qu'un questionnaire avait été envoyé aux Conseils Consultatifs par un consultant externe de la Commission européenne sur l'évaluation à mi-parcours du FEAMPA. Le Président a indiqué qu'avant la réunion, le Secrétariat n'avait reçu des contributions que de l'APROMAR et de Conxemar. Par conséquent, selon lui, il serait difficile de préparer un avis au nom du MAC. Il a suggéré que les membres soumettent des réponses individuelles au consultant externe.

Paul Thomas (EAPO) a déclaré que l'EAPO n'était pas en mesure de fournir un retour à temps mais qu'elle souhaitait donner son avis. M. Thomas a accepté que des réponses individuelles soient envoyées.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné que, dans certains États membres, en ce qui concerne la production aquacole, il n'y avait pratiquement pas de mise en œuvre du fonds.

Nicolás Fernández (OPP72) a affirmé que le questionnaire du consultant n'était pas une véritable évaluation à mi-parcours, étant donné que les fonds n'ont commencé à être versés aux opérateurs que récemment, ce qui signifie que la mise en œuvre vient juste de commencer. Alors que la mise en œuvre varie selon les États membres, en Espagne, elle n'a commencé que l'année précédente. Par conséquent, l'impact des fonds sur les opérateurs étant encore inconnu, les membres espagnols n'ont pas été en mesure de remplir le questionnaire. Même à l'intérieur d'un État membre, il peut y avoir des disparités dans la mise en œuvre au niveau régional. M. Fernández a également affirmé que la



Commission devrait envisager de renvoyer le questionnaire à la fin de l'année 2024, lorsque les opérateurs disposeront de plus d'informations sur la manière dont les fonds sont dépensés.

- **Voie à suivre**

Paul Thomas (EAPO) a suggéré qu'au lieu d'une réponse formelle, le Secrétaire Général pourrait envoyer un e-mail au consultant externe en soulignant que la mise en œuvre du FEAMPA en était encore à ses débuts dans plusieurs États membres, et qu'il fallait donc plus de temps pour bien comprendre l'impact du fonds.

Le Président a approuvé l'approche suggérée par M. Thomas.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture
 - Suite à la publication du rapport du GTE du CSTEP, les commentaires des membres seront recueillis sur la mise au point des trois indicateurs spécifiques à la pêche, qui seront examinés lors de la prochaine réunion.
- Les pêcheurs de l'avenir
 - Suite à l'intégration des éléments relatifs au marché, la signature de la lettre conjointe rédigée par le CC EOS sur la méthodologie du projet de prospective sera proposée au Comité Exécutif.
- Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE
 - Le Secrétaire Général échangera de manière informelle avec les membres intéressés sur le texte en attente.
 - Ensuite, le projet d'avis sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation par le biais d'une procédure écrite urgente d'une semaine.
- Données sociales dans la pêche
 - Envoi d'un e-mail à la DG MARE pour l'informer qu'aucune réponse formelle aux questionnaires sur les indicateurs sociaux ne sera transmise, et qu'un vade-mecum sur la répartition des Possibilités de Pêche sera envoyé, tout en mentionnant les questions soulevées par les membres lors de la réunion, y compris l'importance de l'élaboration d'indicateurs sociaux.
- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)
 - Envoi d'un e-mail au consultant externe de la Commission européenne pour l'informer qu'aucune réponse formelle au questionnaire sur l'évaluation à mi-parcours du FEAMPA ne sera envoyée, tout en mentionnant les questions soulevées par les membres lors de la réunion, notamment le fait que la mise en œuvre n'en est encore qu'à ses débuts dans de nombreux États membres.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Adryan Rademakers	Good Fish Foundation	Membre
Aitana López Baquero	Spain	Observateur
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Almudena del Burgo Ramírez	Spain	Observateur
Amélie Laurent	Oceana	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Ariele Sutherland Sherriff	Oceana	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Cristina Borges	Portugal	Observateur
Daniel Voces de Onáindi	Europêche	Membre
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Elena García Caballero	Spain	Observateur
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Fabio Grati	Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF)	Expert
Falke De Sager	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Iñigo Azqueta	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jarosław Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cádiz (FECOPESCA)	Membre
Josip Furčić	Croatia	Observateur
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Le Président
Laure Guillevic	WWF	Membre
Linda Zanki Duvnjak	Ribarska Zadruga Friška Riba	Membre
Malgorzata Kieliszewska	Poland	Observateur
María Luisa Álvarez	FEDEPESCA	Membre
Martina Marcakova	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Mirta Novak	Croatia	Observateur
Myfanwy Cortis	Malta	Observateur
Nicolás Fernández	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Owen Zammit	Malta	Observateur
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés (ADEPALE)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Pim Visser	VisNed	Membre
Poul Melgaard	Danish Seafood Association	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Solène Chambard	ADEPALE	Membre
Stephanie Cassar	Malta	Observateur
Thomas Kruse	Danish Fishers PO / Danish Pelagic Producer Organisation	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

